

États financiers semestriels du

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

Au 30 juin 2026 (non audité)

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Forstrong, gestion mondiale d'actifs inc. (« Forstrong ») à titre de gestionnaire du Fonds. Le conseil d'administration de Forstrong a la responsabilité d'examiner et d'approuver ces états financiers.

Nous sommes responsables des informations contenues dans les états financiers. Nous avons eu recours à des procédés appropriés pour nous assurer de produire des informations financières fiables et pertinentes. Les états financiers ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité et ils comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les informations significatives sur les méthodes comptables, que nous jugeons adéquates pour le Fonds, sont décrites à la note 3 des états financiers.

« Tyler Mordy »

Tyler Mordy
Chef de la direction et chef des placements
Forstrong, gestion mondiale d'actifs inc.
Le 26 août 2026

« James Garcelon »

James Garcelon
Président et chef de la conformité
Forstrong, gestion mondiale d'actifs inc.
Le 26 août 2026

L'auditeur du Fonds n'a pas examiné les présents états financiers.

Forstrong, gestion mondiale d'actifs inc., le gestionnaire du Fonds, nomme un auditeur indépendant pour réaliser l'audit des états financiers annuels des Fonds.

L'auditeur indépendant du Fonds n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes généralement reconnues du Canada pour un examen d'états financiers intermédiaires réalisé par les auditeurs de l'entité.

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

États de la situation financière (non audité)

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025

	30 juin 2026	31 décembre 2025
Actifs		
Trésorerie	1 374 731 \$	2 284 044 \$
Dividendes à recevoir	19 829	231 492
Souscriptions à recevoir	19 955	9 033
Autres débiteurs	24 620	16 599
Placements, à la juste valeur (coût – 106 236 716 \$; 104 095 721 \$ en 2025) (note 11)	122 456 832	115 948 846
	123 895 967	118 490 014
Passifs		
Charges à payer	104 618	97 749
Frais de gestion à payer (note 7)	25 974	25 225
Rachats à payer	52 250	94 665
Distributions à verser	—	—
	182 842	217 639
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	123 713 125 \$	118 272 375 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie		
Catégorie A ¹⁾	13 878 \$	5 218 \$
Catégorie C	1 782 577	1 686 782
Catégorie F	46 385 621	40 770 793
Catégorie O	75 531 049	75 809 582
Nombre de parts en circulation (note 6)		
Catégorie A ¹⁾	633	252
Catégorie C	75 000	75 000
Catégorie F	3 727 348	3 465 244
Catégorie O	5 942 671	6 304 163
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Catégorie A ¹⁾	21,92 \$	20,71 \$
Catégorie C	23,77	22,49
Catégorie F	12,44	11,77
Catégorie O	12,71	12,03

¹⁾ Le 29 août 2025, le Fonds a émis pour la première fois des parts de catégorie A.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,

« Tyler Mordy »

Tyler Mordy
Administrateur

« James Garcelon »

James Garcelon
Administrateur

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

États du résultat global (non audité)

Périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

	30 juin 2026	30 juin 2025
Produits		
Produits d'intérêts aux fins de distribution	– \$	160 \$
Dividendes	1 191 948	1 286 261
Revenu tiré du prêt de titres (note 12)	34 154	60 226
Profit net réalisé sur la vente de placements	2 794 848	2 349 294
Profit net réalisé sur les opérations en devises	3 354	17 118
Variation nette de la plus-value latente sur les placements	4 360 443	2 443 812
Variation nette de la moins-value latente sur les devises	(167)	(59)
	8 384 580	6 156 812
Charges		
Frais de gestion (note 7)	110 473	100 600
Honoraires d'audit	28 600	29 600
Honoraires du comité d'examen indépendant	8 800	9 550
Frais de garde et de comptabilité	34 353	47 453
Charge liée à la réglementation et à l'inscription	13 010	6 054
Frais juridiques	9 600	12 501
Frais d'exploitation	3 850	3 750
Frais de tenue des registres	21 249	25 827
Frais de transaction	4 125	2 430
Commissions de courtage	12 641	27 964
Taxe de vente harmonisée	12 354	14 424
Retenues d'impôt	78 426	137 951
	337 481	418 104
Charges visées par une renonciation ou prises en charge par le gestionnaire	–	(11 275)
	337 481	406 829
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (compte non tenu des distributions)	8 047 099 \$	5 749 983 \$
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (compte non tenu des distributions)		
Catégorie A ¹⁾	359 \$	– \$
Catégorie C	102 418	51 252
Catégorie F	2 863 172	1 849 635
Catégorie O	5 081 150	3 849 096
Nombre moyen de parts en circulation, par catégorie		
Catégorie A ¹⁾	255	–
Catégorie C	75 000	53 729
Catégorie F	3 555 765	3 686 791
Catégorie O	6 202 890	7 069 164
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (compte non tenu des distributions)		
Catégorie A ¹⁾	1,41 \$	– \$
Catégorie C	1,37	0,95
Catégorie F	0,81	0,50
Catégorie O	0,82	0,54

¹⁾ Le 29 août 2025, le Fonds a émis pour la première fois des parts de catégorie A.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)

Périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

	Catégorie A ¹⁾	Catégorie C	Catégorie F	Catégorie O
	30 juin 2026	30 juin 2026	30 juin 2026	30 juin 2026
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au 31 décembre 2025	5 218 \$	1 686 782 \$	40 770 793 \$	75 809 582 \$
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	359	102 418	2 863 172	5 081 150
Émission de parts rachetables	8 301	—	6 758 894	3 380 276
Trésorerie payée au rachat de parts rachetables	—	—	(3 976 298)	(8 736 774)
Distributions de revenu aux porteurs de parts				
Revenu de placement	(43)	(6 623)	(331 999)	(813 425)
Gains en capital	—	—	—	—
Remboursement de capital	—	—	—	—
Distributions réinvesties	43	—	301 059	810 240
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au 30 juin 2026	13 878 \$	1 782 577 \$	46 385 621 \$	75 531 049 \$
Porteurs de parts rachetables				
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	252	75 000	3 465 244	6 304 163
Émission de parts rachetables	379	—	567 865	274 509
Rachat de parts rachetables	—	—	(330 994)	(702 477)
Parts rachetables en circulation avant distributions de revenu	631	75 000	3 702 115	5 876 195
Parts rachetables émises au réinvestissement des revenus	2	—	25 233	66 476
Parts rachetables en circulation à la clôture de la période	633	75 000	3 727 348	5 942 671

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

État des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité) (suite)

Périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

	Catégorie A ¹⁾	Catégorie C	Catégorie F	Catégorie O
	30 juin 2025	30 juin 2025	30 juin 2025	30 juin 2025
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au 31 décembre 2024	—	1 016 529	40 715 580	84 293 698
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	—	51 252	1 849 635	3 849 096
Émission de parts rachetables	—	518 482	896 418	4 755 805
Trésorerie versée au rachat de parts rachetables	—	—	(4 418 550)	(16 639 116)
Distributions de revenu aux porteurs de parts	—	—	—	—
Revenu de placement	—	(23 138)	(165 632)	(432 989)
Gains en capital	—	—	—	—
Remboursement de capital	—	—	—	—
Distributions réinvesties	—	—	164 764	432 758
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au 30 juin 2025	— \$	1 563 125 \$	39 042 215 \$	76 259 252 \$
Porteurs de parts rachetables				
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	—	50 000	3 881 897	7 872 499
Émission de parts rachetables	—	25 000	83 408	431 671
Rachat de parts rachetables	—	—	(409 277)	(1 518 469)
Parts rachetables en circulation avant distributions de revenu	—	75 000	3 556 028	6 785 701
Parts rachetables émises au réinvestissement des revenus	—	—	15 118	38 852
Parts rachetables en circulation à la clôture de la période	—	75 000	3 571 146	6 824 553

¹⁾ Le 29 août 2025, le Fonds a émis pour la première fois des parts de catégorie A.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

État des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité) (suite)

Périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

	30 juin 2026	30 juin 2025
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	118 272 375 \$	126 025 807 \$
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	8 047 099	5 749 983
Émission de parts rachetables	10 147 471	6 170 705
Trésorerie versée au rachat de parts rachetables	(12 713 072)	(21 057 666)
Distributions de revenu aux porteurs de parts		
Revenu de placement	(1 152 090)	(621 759)
Gains en capital	—	—
Remboursement de capital	—	—
Distributions réinvesties	1 111 342	597 522
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	123 713 125 \$	116 864 592 \$

Porteurs de parts rachetables

Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	9 844 659	11 804 396
Émission de parts rachetables	842 753	540 079
Rachat de parts rachetables	(1 033 471)	(1 927 746)
Parts rachetables en circulation avant distributions de revenu	9 653 941	10 416 729
Parts rachetables émises au réinvestissement des revenus	91 711	53 970
Parts rachetables en circulation à la clôture de la période	9 745 652	10 470 699

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

Tableaux des flux de trésorerie (non audité)

Périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

	30 juin 2026	30 juin 2025
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	8 047 099 \$	5 749 983 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Achats de placements ¹⁾	(36 846 148)	(38 818 467)
Produit de la vente de placements	37 493 452	52 974 819
Perte nette sur les opérations en devises	12	59
Profit net réalisé sur la vente de placements	(2 794 848)	(2 349 294)
Variation nette de la plus-value latente sur les placements	(4 360 443)	(2 443 812)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :		
Dividendes et autres débiteurs	203 642	63 085
Charges à payer et autres créditeurs	7 618	58 165
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	1 750 384	15 234 538
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts	(40 748)	(26 963)
Produit de l'émission de parts rachetables ¹⁾	10 136 550	5 728 213
Montant payé au rachat de parts rachetables	(12 755 487)	(21 083 069)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(2 659 685)	(15 381 819)
Perte nette réalisée sur les opérations en devises	(12)	(59)
Diminution de la trésorerie au cours de la période	(909 313)	(147 340)
Trésorerie à l'ouverture de la période	2 284 044	2 020 646
Trésorerie à la clôture de la période	1 374 731 \$	1 873 306 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Intérêts reçus	— \$	160 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	1 325 185 \$	1 236 183 \$

¹⁾ Compte non tenu de souscriptions en nature de néant pour la période close le 30 juin 2026 (479 207 \$ en 2025).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

Inventaire du portefeuille (non audité)

Au 30 juin 2026

Actions	Description	Coût	Juste valeur
Fonds négociés en bourse (99,0 %)			
44 029	FNB BMO lingots d'or	1 907 303	2 687 530
105 739	FNB d'épargne à intérêt élevé CI First Asset	5 293 500	5 290 122
33 236	Franklin FTSE Taiwan ETF	4 581 347	4 974 363
40 007	Global X Copper Miners ETF	4 104 491	4 367 272
58 975	Invesco S&P 500 Equal Weight ETF	15 928 068	17 796 358
129 955	iShares 0-5 Year TIPS Bond Index ETF (couvert en dollars canadiens)	4 841 019	4 771 948
46 830	iShares Core S&P/TSX Capped Composite Index ETF	1 470 369	2 603 748
136 435	iShares J.P. Morgan EM Local Currency Bond ETF	7 248 327	8 210 160
53 874	iShares MSCI Chile Capped ETF	1 883 390	3 033 350
49 709	iShares MSCI Europe Financials ETF	2 007 050	2 748 787
66 482	iShares MSCI Sweden ETF	4 336 249	4 712 519
204 052	iShares S&P 500 Index Fund	11 443 877	15 367 156
71 885	KraneShares Boseri MSCI China A 50 Connect Index ETF	2 476 979	3 508 130
312 475	SPDR Bloomberg Short Term International Treasury Bond ETF	11 368 221	11 854 735
128 017	VanEck Emerging Markets High Yield Bond ETF	3 523 446	3 651 174
22 254	Vanguard FTSE Europe ETF	1 779 099	2 794 476
31 776	Vanguard FTSE Pacific ETF	3 318 575	5 213 722
90 886	Vanguard Total Bond Market ETF	9 573 328	9 462 481
284 343	Vanguard U.S. Aggregate Bond Index ETF (couvert en dollars canadiens)	6 713 291	6 033 758
44 241	WisdomTree Emerging Markets High Dividend Fund	2 438 787	3 375 043
		106 236 716	122 456 832
Coûts de transaction		(15 556)	—
Total des placements (99,0 %)		<u>106 221 160 \$</u>	122 456 832 \$
Autres actifs, moins les passifs (1,0 %)			1 256 293
Total de l'actif net (100,0 %)			123 713 125 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers

Période close le 30 juin 2026 (non audité)

1. Le Fonds

Le FNB mondial équilibré Forstrong (le « Fonds ») (auparavant Fonds mondial équilibré Forstrong) est un fonds commun de placement à capital variable constitué sous le régime des lois de la province de la Colombie-Britannique aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 4 août 2020. Forstrong, gestion mondiale d'actifs inc. est le gestionnaire du Fonds (le « gestionnaire ») et le fiduciaire (le « fiduciaire »). La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire du Fonds (le « dépositaire »).

Le siège social du Fonds est situé au 1180 Sunset Drive, bureau 203, à Kelowna (Colombie-Britannique), V1Y 9W6, Canada.

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser une croissance du capital assortie d'un revenu à long terme au moyen d'une diversification sur le plan international, principalement en investissant directement ou indirectement dans un portefeuille diversifié de titres canadiens et mondiaux. Le Fonds investira principalement dans des fonds négociés en Bourse (« FNB ») inscrits à la cote de bourses nord-américaines.

Depuis sa création le 20 août 2020, le Fonds était offert aux investisseurs par voie de placement privé au moyen d'une notice d'offre. Le 29 juillet 2024, Forstrong a déposé un prospectus simplifié à l'égard des parts de catégorie F et de catégorie O du Fonds. Parallèlement, le nom du Fonds, Fonds mondial équilibré Forstrong, a été changé pour FNB mondial équilibré Forstrong. Une nouvelle catégorie de FNB a également été créée, les parts de catégorie C, qui ont été inscrites à la cote de la TSX le 10 septembre 2024.

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts dans un nombre illimité de catégories. Quatre catégories sont actuellement en activité. Les parts de FNB (catégorie C) sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de fonds communs de placement (catégorie O et catégorie F) sont destinées aux investisseurs qui participent à un programme de rémunération à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par certains courtiers inscrits. Les parts de fonds commun de placement (catégorie A) sont destinées aux investisseurs qui investissent dans le Fonds par l'entremise de conseillers et sont généralement assujetties à une structure de rémunération des conseillers intégrée aux frais de gestion.

Les parts de fonds commun de placement (parts de catégorie I) sont destinées à des investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs admissibles et sont émises aux termes d'une convention distincte conclue avec le gestionnaire. Aucuns frais de gestion ne sont imputés au Fonds à l'égard des parts de catégorie I, puisque ces frais sont négociés et payés directement par l'investisseur.

La publication des présents états financiers intermédiaires pour la période close le 30 juin 2026 a été approuvée par le gestionnaire le 26 août 2026.

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période close le 30 juin 2026 (non audité)

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité.

a) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, à l'exception des actifs et des passifs financiers, lesquels sont présentés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

Pour l'application des normes IFRS de comptabilité, la direction peut faire des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des exercices considérés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

b) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle du Fonds est le dollar canadien. Les montants reçus par le Fonds dans le cadre d'un placement de parts et les montants versés dans le cadre d'un rachat sont reçus et versés dans la monnaie fonctionnelle, et le rendement du Fonds est évalué et ses liquidités sont gérées dans la monnaie fonctionnelle. Par conséquent, la monnaie fonctionnelle est considérée comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents. La monnaie de présentation du Fonds est également le dollar canadien.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

a) Instruments financiers

i) Classement et évaluation des instruments financiers

Le Fonds classe ses placements à titre d'actifs financiers ou de passifs financiers à la JVRN. Le Fonds classe ses placements à la JVRN en se fondant sur le modèle économique du Fonds pour gérer ces actifs financiers, conformément à la stratégie de placement documentée du Fonds. Le Fonds s'intéresse d'abord à la juste valeur et c'est cette information qu'il utilise pour évaluer le rendement des actifs et prendre des décisions.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle ils ont été générés et ils sont classés et évalués au coût amorti. Les parts rachetables sont évaluées à la valeur actualisée du montant du rachat et sont considérées à titre de reliquat.

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période close le 30 juin 2026 (non audité)

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

ii) Comptabilisation et décomptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de la transaction, soit la date à laquelle le Fonds devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les placements du Fonds sont évalués ultérieurement à la juste valeur.

Le Fonds décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier sont visés par une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Le Fonds décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

iii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. L'évaluation de la juste valeur suppose que la transaction de vente de l'actif ou de transfert du passif a lieu soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif, soit, en l'absence d'un marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif. Le marché principal ou le marché le plus avantageux doit être accessible au Fonds.

Les placements détenus qui sont négociés sur un marché actif, par l'entremise de bourses reconnues, de marchés de gré à gré ou de courtiers en valeurs mobilières reconnus, sont évalués selon leur dernier cours de marché lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les placements détenus peuvent comprendre des titres de participation, des fonds de placement, des obligations et d'autres instruments d'emprunt. Tous les placements qui ne sont pas évalués selon leur dernier cours peuvent être évalués en fonction d'autres données observables du marché à la discrétion du gestionnaire.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, le cas échéant, sont évalués en fonction des résultats obtenus par des techniques d'évaluation qui utilisent des données de marché observables, si celles-ci sont disponibles, et ces méthodes sont établies par le gestionnaire. Des informations complémentaires sur l'évaluation de la juste valeur du Fonds sont présentées à la note 11.

iv) Autres actifs financiers et passifs financiers

La trésorerie, les dividendes à recevoir, les autres débiteurs, les charges à payer, les frais de gestion à payer, les rachats à payer et les distributions à payer sont comptabilisés au coût amorti, ce qui, dans tous les cas, constitue une approximation raisonnable de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces éléments.

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période close le 30 juin 2026 (non audité)

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

v) Compensation des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les produits et les charges sont présentés sur la base du montant net pour les profits et les pertes découlant d'instruments financiers à la JVRN et pour les profits ou pertes de change. Au 30 juin 2026, aucun montant n'était visé par une compensation.

b) Opérations de placement et comptabilisation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le cas échéant, les produits d'intérêts aux fins de distribution tirés des placements dans des obligations et des placements à court terme et présentés à l'état du résultat global correspondent à l'intérêt nominal reçu et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe. Les revenus de dividendes et les distributions des fonds sont comptabilisés à la date ex-dividende ou ex-distribution lorsque le droit du Fonds de percevoir le paiement est établi. Les profits et les pertes réalisés sur les opérations de placement sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

c) Monnaie étrangère

Toute devise autre que le dollar canadien constitue une monnaie étrangère pour le Fonds.

Les transactions effectuées au cours de l'exercice, y compris les achats et les ventes de titres, ainsi que les produits et les charges, sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été établie.

Les profits et les pertes de change réalisés et latents sont inclus dans l'état du résultat global à titre de perte nette réalisée sur les opérations en devises et de variation nette de la plus-value latente sur les placements, respectivement.

d) Trésorerie

La trésorerie se compose des dépôts auprès d'institutions financières et des placements à court terme dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'achat.

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période close le 30 juin 2026 (non audité)

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

e) Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part se fonde sur l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables attribuée à chaque catégorie de parts, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie en circulation au cours de l'exercice.

f) Opérations des porteurs de parts et valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

Les montants reçus au titre de l'émission de parts et les montants versés au titre du rachat de parts sont inclus dans l'état des variations des actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables.

Une valeur liquidative distincte est calculée pour chaque série de parts du Fonds en prenant la quote-part de l'actif commun du Fonds attribuée à cette série, moins la quote-part du passif commun du Fonds attribuée à cette série, et en déduisant de ce montant le passif attribuable uniquement à cette série. La valeur liquidative par part de chaque série est établie en divisant la valeur liquidative de chaque série par le nombre de parts de cette série qui sont en circulation à la date d'évaluation.

g) Distributions

Le revenu gagné par le Fonds est distribué aux porteurs de parts rachetables au moins une fois l'an, et ces distributions sont généralement réinvesties par les détenteurs de parts rachetables du Fonds. Les gains en capital nets réalisés (diminués des pertes reportées en avant, le cas échéant) sont distribués en décembre de chaque année aux porteurs de parts rachetables.

h) Coûts de transaction et autres charges

Les coûts de transaction et autres charges sont passés en charges et inclus dans l'état du résultat global. Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions versés aux mandataires, conseillers, courtiers et contrepartistes, les montants prélevés par les agences réglementaires et les bourses de valeurs ainsi que les droits et taxes de transfert.

i) Parts rachetables

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers, car le Fonds a plusieurs catégories de parts comportant des caractéristiques différentes.

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période close le 30 juin 2026 (non audité)

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

j) Impôt sur le résultat

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement à participation unitaire aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Par conséquent, le Fonds n'est pas assujéti à l'impôt sur la partie de son revenu imposable qui est payée ou à payer aux porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Aucune charge d'impôt sur le résultat n'a été comptabilisée dans les états financiers ci-joints, puisque tous les revenus et les gains en capital du Fonds pour l'exercice sont distribués aux porteurs de parts dans la mesure nécessaire pour réduire à zéro l'impôt à payer en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Par conséquent, le Fonds n'a pas comptabilisé d'impôt sur le résultat.

Le Fonds doit effectuer des retenues d'impôt sur le revenu étranger au taux prescrit sur le revenu de placement et les gains en capital. Les revenus assujettis aux retenues d'impôt sont comptabilisés avant déduction de ces retenues, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées comme une charge distincte dans l'état du résultat global.

4. Liens avec des entités structurées non consolidées

Dans le cadre de sa stratégie de placement, le Fonds investit dans des parts d'autres fonds de placement. Ces fonds, qui ont généralement comme objectif de gérer des actifs pour le compte d'investisseurs tiers et de générer des frais pour le gestionnaire, sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Le Fonds a conclu que les fonds de placement à capital variable et les FNB dans lesquels il investit répondent à la définition d'entités structurées pour les raisons suivantes :

- les fonds sont conçus de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui les contrôle, car ils concernent uniquement des tâches administratives;
- les activités de chaque fonds sont bien circonscrites dans leur prospectus;
- les fonds ont un objectif précis et bien défini, c'est-à-dire fournir des possibilités de placement à des investisseurs.

Le Fonds ne fournit pas de soutien financier aux entités structurées non consolidées et n'a pas l'intention de fournir de soutien financier ou d'autre forme de soutien.

Il y a lieu de se reporter à la note 13 pour connaître les placements du Fonds dans des entités structurées non consolidées au 30 juin 2026.

Les entités structurées non consolidées sont des entités dans lesquelles une entité détient une participation, mais sur lesquelles elle n'exerce pas le contrôle.

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période close le 30 juin 2026 (non audité)

5. Estimations et jugements comptables critiques

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a exercé son jugement, fait des estimations et formulé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions d'estimations sont comptabilisées de manière prospective.

6. Parts rachetables émises et en circulation

Le Fonds peut avoir plusieurs catégories de parts et émettre un nombre illimité de parts de chaque série dans un nombre illimité de séries. Les variations du capital sont présentées à l'état des variations des actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables. Conformément à ses stratégies de placement et à ses politiques de gestion des risques, le Fonds s'efforce d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés, tout en conservant suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat.

Le gestionnaire a conclu, pour le compte du FNB, une convention liant le courtier désigné avec un ou plusieurs courtiers désignés aux termes de laquelle le courtier désigné a accepté d'accomplir certaines fonctions à l'égard du FNB, notamment les suivantes : i) souscrire un nombre suffisant de parts pour remplir les exigences d'inscription initiale de la bourse; ii) souscrire des parts sur une base continue dans le cadre de tout rééquilibrage, le cas échéant, et lorsque des parts sont rachetées au comptant; et iii) afficher un marché bidirectionnel liquide pour la négociation des parts à la bourse. Aux termes de la convention liant le courtier désigné, le gestionnaire peut à l'occasion exiger que le courtier désigné souscrive des parts du FNB au comptant.

Le nombre de parts émises/rachetées aux fins des ordres de souscription/de rachat (le « nombre prescrit de parts ») est déterminé par le gestionnaire. Un courtier désigné peut, tout jour de bourse, passer un ordre de souscription ou de rachat visant tout multiple du nombre prescrit de parts du FNB selon la valeur liquidative par part établie le jour de bourse en question. Un jour de bourse désigne toute journée où la bourse est ouverte pour négociation.

En règle générale, tous les ordres visant à acheter des parts directement auprès d'un FNB doivent être passés par un courtier désigné ou un courtier inscrit. Le FNB se réserve le droit absolu de rejeter tout ordre de souscription passé par un courtier désigné ou un courtier inscrit. Le FNB ne versera aucune rémunération à un courtier désigné ou à un courtier inscrit dans le cadre de l'émission de parts. À l'émission de parts, un montant peut être facturé à un courtier désigné ou à un courtier inscrit pour compenser les frais engagés dans le cadre de l'émission de parts.

Pour chaque nombre prescrit de parts émises, le courtier doit remettre un paiement composé : i) d'un panier de titres et de la somme au comptant égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription, ii) d'une somme au comptant égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription ou iii) d'une combinaison de titres et d'une somme au comptant, fixée par le gestionnaire, d'un montant suffisant pour que la valeur des titres et de la somme au comptant reçue soit égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription.

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période close le 30 juin 2026 (non audité)

6. Parts rachetables émises et en circulation (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou du réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées et le nombre total de parts en circulation se présentent comme suit :

	2026	2025
Catégorie A		
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	252	—
Parts émises	379	—
Parts émises au réinvestissement	2	—
Parts rachetables en circulation à la clôture de la période	633	—
Catégorie C		
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	75 000	50 000
Parts émises	—	25 000
Parts rachetées	—	—
Parts émises au réinvestissement	—	—
Parts rachetables en circulation à la clôture de la période	75 000	75 000
Catégorie F		
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	3 465 244	3 881 897
Parts émises	567 865	83 408
Parts rachetées	(330 994)	(409 277)
Parts émises au réinvestissement	25 233	15 118
Parts rachetables en circulation à la clôture de la période	3 727 348	3 571 146
Catégorie O		
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	6 304 163	7 872 499
Parts émises	274 509	431 671
Parts rachetées	(702 477)	(1 518 469)
Parts émises au réinvestissement	66 476	38 852
Parts rachetables en circulation à la clôture de la période	5 942 671	6 824 553

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période close le 30 juin 2026 (non audité)

7. Transactions entre parties liées

Le gestionnaire a remboursé les capitaux de lancement sous forme de parts de catégorie I le 24 juin 2024 et a détenu des capitaux de lancement sous forme de parts de catégorie A en 2025. Le montant conservé au 30 juin 2026 s'élevait à zéro (zéro en 2025) part de catégorie I et à 254 (252 au 31 décembre 2025) parts de catégorie A.

Au 30 juin 2026, 4 930 parts rachetables de catégorie O (6 570 au 31 décembre 2025) étaient détenues par des employés du gestionnaire.

Le Fonds versera au gestionnaire des frais de gestion (les « frais de gestion ») selon la valeur liquidative de chaque catégorie de parts. Le gestionnaire touchera des frais mensuels correspondant à : i) 1/12 de 0,50 % de la valeur liquidative totale des parts de FNB (catégorie C); ii) 1/12 de 0,50 % (max. 0,50 %) de la valeur liquidative totale des parts de catégorie F et des parts de catégorie O, majoré des taxes applicables; iii) 1/12 de 1,50 % de la valeur liquidative totale des parts de catégorie A, majoré des taxes applicables. Ces montants sont fondés sur des frais de gestion de 0,50 % et une commission de suivi de 1,00 %.

Aucuns frais de gestion n'ont été imputés au Fonds à l'égard des parts de catégorie I. Toutefois, les frais de gestion payables au gestionnaire à l'égard des parts de catégorie I du Fonds seront négociés entre le gestionnaire et l'investisseur.

Pour la période close le 30 juin 2026, le Fonds a engagé des frais de gestion de 110 473 \$ (100 600 \$ au 30 juin 2025). Au 30 juin 2026, les frais de gestion à payer par le Fonds s'établissaient à 25 974 \$ (25 225 \$ au 31 décembre 2025). Le gestionnaire a versé environ 0,30 \$ (néant au 31 décembre 2025) de ces frais de gestion aux courtiers sous forme de commissions de suivi.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer à des frais de gestion ou prendre en charge certains frais du Fonds. Le gestionnaire peut cesser d'agir ainsi en tout temps sans préavis aux porteurs de parts. Le ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge comprend les frais attribuables au Fonds, s'il y a lieu.

Au 30 juin 2026, le gestionnaire ne devait aucun solde au Fonds (néant en 2025) en raison des charges absorbées.

8. Pertes fiscales reportées en avant

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et être appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours des exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être portées en diminution du revenu imposable d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Étant donné que le Fonds ne comptabilise aucun impôt sur le résultat, l'avantage fiscal des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital n'est pas reflété à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Au 31 décembre 2025, le Fonds disposait de pertes en capital nettes reportées en avant d'environ 5 660 437 \$ (7 380 938 \$ en 2024) et n'avait aucune perte autre qu'en capital reportée en avant (néant en 2024).

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période close le 30 juin 2026 (non audité)

9. Commissions de courtage sur les opérations sur titres

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au Fonds.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage et autres coûts de transaction au titre des opérations de portefeuille pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025 se présentent comme suit :

	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
2026	12 641 \$	1 622 \$	– \$
2025	27 964 \$	3 527 \$	– \$

10. Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds l'exposent à divers types de risques liés à ses stratégies de placement, aux instruments financiers qu'il détient et aux marchés sur lesquels il investit. Les risques les plus importants susceptibles d'avoir une incidence sur le Fonds comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix). Afin de créer de la valeur pour les actionnaires et de la préserver, le Fonds vise à gérer les risques au moyen d'un processus qui permet de les repérer, de les évaluer et de les surveiller, sous réserve des limites de risque et d'autres contrôles. Le Fonds a élaboré des lignes directrices en matière de placement qui présentent l'ensemble de ses stratégies d'affaires et son approche générale en matière de gestion des risques. Ces risques et les méthodes de gestion s'y rapportant utilisées par le Fonds sont décrits ci-après.

Lorsque le Fonds investit dans d'autres fonds de placement ou des FNB, il peut être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds ou FNB, selon leurs objectifs de placement et le type de titres qu'ils détiennent.

a) Risque de concentration

Certains fonds concentrent leurs placements dans des secteurs spécialisés, des secteurs de marché, des régions géographiques, des catégories d'actifs ou dans un nombre limité d'émetteurs. Les placements dans ces fonds comportent des risques et une volatilité plus élevés que ceux des portefeuilles de placement diversifiés, étant donné que le rendement d'un secteur, d'un marché, d'une région géographique, d'une catégorie d'actifs ou d'un émetteur en particulier pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le rendement global du fonds dans son ensemble.

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période close le 30 juin 2026 (non audité)

10. Risques découlant des instruments financiers (suite)

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a contracté avec le Fonds. La valeur comptable des actifs financiers du Fonds, à l'exception des titres de participation, correspond au risque maximal de crédit auquel il est exposé.

Toutes les transactions exécutées par le Fonds touchant des titres cotés en bourse sont réglées ou payées au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de défaut est considéré comme très faible, puisque la livraison des titres vendus est effectuée uniquement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. La transaction n'est pas exécutée si l'une ou l'autre des parties ne s'acquitte pas de son obligation.

La trésorerie et les placements du Fonds sont pour l'essentiel détenus par le dépositaire. La faillite ou l'insolvabilité du dépositaire pourrait faire en sorte que les droits du Fonds relativement à la trésorerie détenue par le dépositaire soient reportés à plus tard ou restreints.

Le Fonds surveille ce risque en déposant sa trésorerie et ses placements auprès d'institutions financières de l'annexe 1.

Au 30 juin 2026, le Fonds pourrait avoir été indirectement exposé au risque de crédit, dans la mesure où ses placements sous-jacents ont investi dans des instruments d'emprunt, des titres privilégiés et des produits dérivés.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que les placements du Fonds ne puissent pas être facilement convertis en trésorerie lorsque nécessaire. Le Fonds peut être soumis à des contraintes de liquidité en raison du volume insuffisant de ses titres sur les marchés, ou la revente des titres peut être assujettie à des restrictions juridiques ou contractuelles. De plus, le Fonds est exposé aux rachats en trésorerie de parts rachetables. Les parts du Fonds sont rachetées à la valeur liquidative par part courante, à la demande du porteur de parts. Le Fonds gère le risque de liquidité en investissant la majorité de son actif dans des titres qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être facilement vendus. Le Fonds cherche à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir son niveau de liquidité. Par conséquent, le risque de liquidité du Fonds est donc considéré comme minime.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Fonds sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période close le 30 juin 2026 (non audité)

10. Risques découlant des instruments financiers (suite)

d) Risque de marché

Les placements du Fonds sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux de change, des taux d'intérêt ou d'autres cours du marché. L'analyse de sensibilité qui suit montre l'effet qu'aurait eu une variation raisonnablement possible d'une variable pertinente du risque sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à chaque date de présentation de l'information financière. Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

i) Risque de change

Le Fonds détient des actifs et des passifs qui sont libellés en devises autres que sa monnaie fonctionnelle. Il est donc exposé au risque de change, parce que la valeur des titres libellés dans d'autres devises varie en fonction des fluctuations des taux de change. Des pertes peuvent survenir en raison d'une variation de la valeur des devises ou si la contrepartie manque à ses obligations aux termes du contrat.

Si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport à toutes les devises, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué, respectivement, d'environ 8 573 064 \$ (8 191 000 \$ au 31 décembre 2025). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de change au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025.

	Placements exposés au risque de change	Exposition nette	En % de l'actif net
30 juin 2026			
Dollar américain	85 730 640 \$	85 730 640 \$	69,3
31 décembre 2025			
Dollar américain	81 910 003 \$	81 910 003 \$	69,3

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période close le 30 juin 2026 (non audité)

10. Risques découlant des instruments financiers (suite)

d) Risque de marché (suite)

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que la fluctuation des taux d'intérêt ait une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers. Le risque de taux d'intérêt survient lorsque le Fonds investit dans des actifs financiers ou des passifs financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de ces actifs financiers ou passifs financiers fluctue en raison de la variation des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. En outre, lorsque les taux d'intérêt baissent et que les émetteurs de titres à revenu fixe remboursent par anticipation le capital, le Fonds peut être amené à réinvestir ces sommes dans des titres assortis de taux d'intérêt plus bas. L'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt est essentiellement liée à ses placements dans des instruments du marché monétaire et des titres à revenu fixe. Les autres actifs et passifs, de par leur nature, ont une échéance à court terme et/ou ne portent pas intérêt.

Au 30 juin 2026, le Fonds pourrait avoir été indirectement exposé au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où ses placements sous-jacents comportent des actifs financiers qui portent intérêt.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Le gestionnaire vise à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification prudentes des titres et des autres instruments financiers, dans le respect des limites posées par les objectifs et la stratégie de placement du Fonds.

Au 30 juin 2026, une variation de 5 % du cours à la Bourse de Toronto, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait eu une incidence de 6 122 842 \$ (5 797 442 \$ au 31 décembre 2025) sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période close le 30 juin 2026 (non audité)

11. Évaluation de la juste valeur

Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui donne la priorité la plus élevée aux prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et la priorité la plus basse aux données non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 - la juste valeur fondée sur les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques que le gestionnaire peut obtenir à la date d'évaluation;
- Niveau 2 - des données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement, y compris les données des marchés qui ne sont pas considérés comme actifs;
- Niveau 3 - des données fondées sur au moins une donnée de marché non observable importante qui n'est pas étayée par des données du marché. Le marché est peu ou pas actif. Les données utilisées pour le calcul de la juste valeur font largement appel au jugement ou aux estimations de la direction.

Si des données de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est fondé sur la donnée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur. Le tableau suivant présente des renseignements sur les actifs et les passifs du Fonds évalués à la juste valeur selon la hiérarchie de la juste valeur au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 :

30 juin 2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds de FNB	122 456 832 \$	– \$	– \$	122 456 832 \$

31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds de FNB	115 948 846 \$	– \$	– \$	115 948 846 \$

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. Un titre ou un dérivé évalué à la juste valeur est classé au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ce cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Pour la période close le 30 juin 2026, aucun placement (néant en 2025) n'a été transféré entre les niveaux.

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période close le 30 juin 2026 (non audité)

12. Prêt de titres

Le Fonds a conclu un programme de prêt de titres avec le dépositaire et prête de temps à autre des titres du portefeuille afin de gagner un revenu supplémentaire.

Au 30 juin 2026, les placements du Fonds comprenaient des titres prêtés d'une juste valeur de 20 174 520 \$ (5 107 020 \$ au 31 décembre 2025). La juste valeur des garanties relatives à ces prêts se chiffrait à 21 213 359 \$ (5 559 172 \$ au 31 décembre 2025). Le Fonds a tiré un revenu de 34 154 \$ (60 226 \$ au 30 juin 2025) du prêt de titres.

13. Placements dans des entités structurées non consolidées

Fonds sous-jacent au 30 juin 2026	Participation dans le fonds sous-jacent	Actions du fonds sous-jacent détenues par le Fonds
FNB BMO lingots d'or	0,13 %	44 029
FNB d'épargne à intérêt élevé CI First Asset	0,11 %	105 739
Franklin FTSE Taiwan ETF	0,11 %	33 236
Global X Copper Miners ETF	0,04 %	40 007
Invesco S&P 500 Equal Weight ETF	0,01 %	58 975
iShares 0-5 Year TIPS Bond Index ETF (couvert en dollars canadiens)	0,20 %	129 955
iShares Core S&P/TSX Capped Composite Index ETF	0,01 %	46 830
iShares J.P. Morgan EM Local Currency Bond ETF	0,80 %	136 435
iShares MSCI Chile Capped ETF	0,21 %	53 874
iShares MSCI Europe Financials ETF	0,05 %	49 709
iShares MSCI Sweden ETF	1,17 %	66 482
Core S&P 500 Index ETF (couvert en dollars canadiens)	0,10 %	204 052
KraneShares Boserá MSCI China A 50 Connect Index ETF	1,58 %	71 885
SPDR Bloomberg Short Term International Treasury Bond ETF	2,84 %	312 475
VanEck Emerging Markets High Yield Bond ETF	0,49 %	128 017
Vanguard FTSE Europe ETF	0,01 %	22 254
Vanguard FTSE Pacific ETF	0,04 %	31 776
Vanguard Total Bond Market ETF	0,00 %	90 886
Vanguard U.S. Aggregate Bond Index ETF (couvert en dollars canadiens)	0,32 %	284 343
WisdomTree Emerging Markets High Dividend Fund	0,06 %	44 241

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période close le 30 juin 2026 (non audité)

13. Placements dans des entités structurées non consolidées (suite)

Fonds sous-jacent au 31 décembre 2025	Participation dans le fonds sous-jacent	Actions du fonds sous-jacent détenues par le Fonds
FNB BMO lingots d'or	0,23 %	47 472
FNB d'épargne à intérêt élevé CI First Asset	0,06 %	61 146
Global X Copper Miners ETF	0,05 %	31 934
iShares Core S&P 500 ETF	0,00 %	16 473
iShares Core S&P/TSX Capped Composite Index ETF	0,01 %	46 830
iShares J.P. Morgan EM Local Currency Bond ETF	1,26 %	197 166
iShares MSCI Chile Capped ETF	0,22 %	55 846
iShares MSCI Europe Financials ETF	0,04 %	49 709
iShares MSCI Sweden ETF	0,85 %	52 423
iShares S&P 500 Index Fund	0,11 %	215 119
KraneShares Boserá MSCI China A 50 Connect Index ETF	1,12 %	81 165
KraneShares CSI China Internet ETF	0,04 %	86 097
SPDR Bloomberg Short Term International Treasury Bond ETF	0,29 %	299 792
VanEck Emerging Markets High Yield Bond ETF	0,57 %	124 064
Vanguard FTSE Europe ETF	0,01 %	32 318
Vanguard FTSE Pacific ETF	0,03 %	32 733
Vanguard Total Bond Market ETF	0,00 %	93 258
Vanguard U.S. Aggregate Bond Index ETF (couvert en dollars canadiens)	0,66 %	494 855
WisdomTree Emerging Markets High Dividend Fund	0,08 %	52 951

FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période close le 30 juin 2026 (non audité)

14. Normes comptables publiées, mais non encore entrées en vigueur

IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (l'« IFRS 18 »)

L'IFRS 18 remplacera la norme comptable internationale 1, *Présentation des états financiers*, et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. La nouvelle norme comptable établit les nouvelles exigences clés suivantes :

- Les entités sont tenues de classer l'ensemble des produits et des charges dans cinq catégories à l'état du résultat net, à savoir les catégories « exploitation », « investissement », « financement », « activités abandonnées » et « impôt sur le résultat ». Les entités sont également tenues de présenter un sous-total nouvellement défini pour le résultat d'exploitation. Le bénéfice net des entités ne changera pas du fait de l'application de l'IFRS 18.
- Les mesures de la performance définies par la direction sont présentées dans une seule note dans les états financiers.
- Des indications plus étoffées sont fournies sur la manière de regrouper les informations dans les états financiers.

De plus, toutes les entités sont tenues d'utiliser le sous-total correspondant au résultat d'exploitation comme point de départ du tableau des flux de trésorerie lorsque les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont présentés selon la méthode indirecte.

Le Fonds est encore en train d'évaluer l'incidence de la nouvelle norme comptable, particulièrement en ce qui a trait à la structure des états du résultat global du Fonds, au tableau des flux de trésorerie et aux obligations d'information supplémentaires à l'égard des mesures de la performance définies par la direction. Le Fonds évalue également l'incidence de la norme comptable sur la manière dont les informations sont regroupées dans les états financiers, notamment pour ce qui est des éléments actuellement classés dans la catégorie « autres ».